

Question n°1 :

« Je suis habitante de Mesquer. Je propose l'idée d'un aménagement pour enfants sur la place du port de Kercabellec, jeux dès 3 ans et aussi un bassin pour que les enfants fassent naviguer des bateaux télécommandés ou non... un peu comme au Pouliguen. Ce serait super. »

Merci de votre suggestion.

Kercabellec est effectivement un site très fréquenté tant par les Mesquérans que les visiteurs. L'aménagement d'un espace dédié aux enfants y trouverait toute sa pertinence. Nous avons d'ailleurs déjà autorisé l'installation d'un manège sur la place pour la période estivale.

La création ou le réaménagement d'aires de jeux font partie des engagements de l'équipe municipale, une étude sera lancée prochainement afin d'étudier les sites les plus adaptés.

Dans ce cadre, votre proposition concernant la place de Kercabellec sera étudiée avec intérêt.

Question n°2 :

« Je suis un fervent défenseur des bancs, dans notre commune il n'y a pas assez de bancs.

N'est-ce pas magique d'entamer des conversations sur un banc, c'est prouvé cela crée des échanges amicaux un banc public, même des mariages parfois. Un banc ça raconte des histoires, celles que votre regard porte autour de lui.

Quelques propositions

1- Entre le bourg de Mesquer et Kergoulinet un contournement piétonnier a été réalisé juste avant la caserne, là deux bancs seraient la bienvenue. Ces bancs pourraient être double (têtes bêtes).

Ils permettraient aux uns de se reposer en regardant le bois et aux autres de compter les voitures en se disant que la marche à pied c'est quand même mieux.

2- Pour finaliser l'embellissement de la pointe de Merquel, la pose de plusieurs bancs le long du platelage côté mouillage sont à envisager,

Le côté mer lui est bien pourvu et apprécié.

Ces propositions ne sont pas exhaustives. »

Merci de votre suggestion.

Les bancs sont des éléments d'urbanisme importants dans une commune, facteurs de rapprochement, de rencontre et de lien social, et surtout de confort dans les déplacements à pied notamment pour nos aînés et pour les familles avec enfants.

Nous avons déjà planifié les actions suivantes :

- 1- Après la saison estivale, les 7 bancs de la plage de Sorlock vont être remplacés par 9 nouveaux bancs et deux chaises longues plus modernes.
- 2- Les anciens bancs, remis en état par les services techniques, pourront être réinstaller sur d'autres endroits de la commune en concertation avec les Mesquérais.
- 3- La mise en place de nouveaux bancs, en dehors des 7 précités est assujettie aux prévisions budgétaires 2027.
- 4- Dans le bois entre Mesquer et Kergoulinet, un banc est déjà installé, nous retenons votre idée d'un second banc.

Nous retenons également votre suggestion de positionner au moins un banc le long du patelage qui prolonge le chemin des épis, au niveau de la 2^{de} entrée à la plage de Sorlock jusqu'à la Chapelle de Merquel.

Question n°3 :

« En prévision du Quart d'heure citoyen du Conseil municipal prévu le 6 juillet, je rappelle une question qui avait été évoquée pendant la campagne municipale, et pour laquelle aucune amélioration ni concertation ne semble engagée à ma connaissance.

Il s'agit de la circulation à Quimiac autour du « bois de Quimiac » : des sens uniques ont été créés, puis soudain sans concertation aucune, le sens de circulation de l'allée des Courlis a été inversé : il en résulte que trois rues parallèles et consécutives ont le même sens de circulation ce qui gêne grandement tout le quartier.

Quand on vient de la place de l'Orée du Bois, comment faire pour aller par exemple vers l'avenue de Beaulieu à la hauteur du chemin du petit Garet ? Cela est devenu un véritable casse-tête.

L'itinéraire le moins long consiste à passer par l'allée du Climodet, seule voie autorisée mais dont l'état et la largeur ne sont absolument pas adaptés pour un tel trafic.

Beaucoup de conducteurs de véhicules ne choisissent pas cette voie : habitant allée des Courlis, j'observe chaque jour des véhicules variés circulant à contresens : artisans travaillant dans le quartier, livreurs, véhicules de service (et parfois de la Mairie !), et particuliers lassés ou déboussolés par ces contraintes de circulation.

Des échanges à droite et à gauche me montrent que tous ceux à qui j'en parle partagent le même constat, mais qu'il règne un sentiment de fatalisme et de résignation face à ce mauvais choix évident d'urbanisme. Il se peut donc que, malheureusement, je sois le seul qui prenne la peine de vous écrire même si beaucoup de personnes sont enquinées chaque jour par la situation actuelle.

J'ose donc espérer que ce courrier ne restera pas sans effet et qu'enfin, les choses puissent évoluer en concertation avec les riverains (et notamment les quelques riverains à l'année, ils ne sont pas si nombreux) qui, me semblent-ils, sont les mieux placés pour imaginer avec les services municipaux le meilleur plan de circulation du quartier.

En pièce jointe, le plan du quartier avec les sens uniques et le trajet inapproprié via l'allée de Climodet.

Merci pour votre attention, et merci d'accuser réception de ce courrier. »

Merci pour votre contribution et pour le plan joint, qui permet de bien comprendre les difficultés que vous décrivez.

En période estivale, les jours de marché, la fréquentation est multipliée par deux voire trois ou quatre et l'emprise des commerçants ou camelots s'étend sur les voies de circulation, ce qui impose une sécurisation accrue des zones d'affluence touristiques prévue par le Plan Vigipirate encore en vigueur. La décision de ce plan de circulation a été prise par la précédente municipalité.

Nous prenons néanmoins bonne note des difficultés que vous soulevez ainsi que du sentiment partagé par plusieurs riverains.

Votre remarque sera intégrée au projet global de réaménagement de la place de Quimiac et des circulations y attenantes. Ce projet prévoit une concertation avec l'ensemble des riverains concernés, par conséquent ceux de votre quartier.

Question n°4 :

« Nous voudrions savoir comment sont gérées les priorités d'attribution des logements sociaux sur la commune de Mesquer ?

Toutes choses égales par ailleurs, avoir résidé longtemps dans la commune y avoir payé ses impôts, s'être engagé dans ses associations ne constitue-t-il pas un critère de choix préférentiel ? »

Je comprends votre question, qui revient régulièrement.

L'attribution des logements sociaux ne relève pas de la seule décision de la commune. Les logements sont attribués par une commission d'attribution du bailleur social qui examine les dossiers selon des critères fixés par la loi.

Les critères légaux pris en compte sont :

- Les ressources du foyer ;
- La composition familiale ;
- L'ancienneté et l'urgence de la demande ;
- Les critères de priorité prévus par la loi (personne mal logée ou sans logement, personne en situation de handicap, victime de violences conjugales, personne menacée d'expulsion, etc.).

Le fait d'habiter Mesquer depuis longtemps, d'y payer ses impôts et d'être investi dans la vie associative témoigne d'un fort attachement à notre commune, mais ces éléments-là ne constituent malheureusement pas des critères de priorité prévus par la réglementation.

Depuis le début de cette mandature, la commune a participé à une commission d'attribution de logements et a défendu avec force les intérêts des Mesquerais et tiendra cette ligne de conduite pour les suivantes.

Il faut savoir aussi qu'un habitant d'une autre commune peut candidater sur un logement à Mesquer, et être retenu si sa situation correspond mieux aux critères légaux. Le système fonctionne à l'échelle du département, pas de la commune.

Question n° 5 :

« Lors de la construction de maisons, des tranchées sont régulièrement creusées en travers des rues pour des raccordements aux réseaux.

Ces tranchées sont la plupart du temps mal rebouchées, générant des creux ou nids de poule pénibles pour le passage des vélos et des voitures, et qui s'aggravent au fil du temps.

La mairie pourrait-elle à chaque fin de chantier (il n'y en a pas tant que ça...) procéder à une vérification systématique d'une remise en état conforme aux règles, ou l'exiger si cela n'a pas été fait correctement ? »

Merci de votre question.

Les travaux de raccordement réalisés sur le domaine public sont effectivement susceptibles de provoquer des affaissements temporaires après le rebouchage des tranchées.

La règle est que les entreprises interviennent généralement en deux temps : un premier remblaiement à la fin des travaux, puis, après tassement naturel des matériaux, une intervention complémentaire destinée à remettre définitivement la chaussée en état.

Néanmoins, comme vous, nous constatons un déficit dans le respect de ces règles. Nous mettons en œuvre une nouvelle organisation afin de permettre le contrôle de la remise en état de la voirie.

Question n° 6 :

« Un arrêté municipal de juillet 1996 interdit l'accès des chiens aux plages du 15 juin au 15 septembre.

Depuis trente ans le monde a changé et le vivre ensemble est devenu une réalité.

Les nombreux maîtres de chiens soucieux du bien-être de leur animal ainsi que du leur, souffrent beaucoup de cette décision municipale.

Pour cette raison, nous demandons que cette interdiction totale durant la période estivale soit assouplie afin de permettre un court accès quotidien à la mer.

En dehors de l'été, nous sommes les premiers défenseurs de nos plages et les déjections de nos animaux ne sont pas les seuls indésirables que nous ramassons chaque jour.

Cette responsabilité nous incombe et nous continuerons de l'assumer.

Autoriser la plage à nos animaux favoris de 20h à 9h serait reconnaître une juste revendication de vos administrés qui viennent récemment de vous faire confiance.

Il en va de la qualité de notre vie de résidents permanents de la commune ainsi que de celle de nos amis canins. »

Vous avez raison d'évoquer le vivre ensemble, néanmoins, les règles ne sont pas partagées par tous et force est de constater que les déjections canines posent problème sur l'ensemble du territoire de la commune comme de toute autre commune.

Nous sommes typiquement dans des conflits d'usages.

Les plages constituent un espace qui ne doit souffrir de ce genre de désagrément. C'est un effort à consentir pour accueillir la forte fréquentation d'usagers de la plage dans des conditions satisfaisantes.

Il en va également de la qualité des eaux de baignade pour laquelle la commune a des responsabilités.

Par ailleurs, certaines communes interdisent l'accès aux chiens du 1er juin au 30 septembre, d'autres toute l'année y compris pour les chiens tenus en laisse.

Nous reconnaissons qu'il est difficile effectivement de faire promener les chiens entre les plages interdites mais aussi les sentiers où ils doivent être tenus en laisse pour des considérations environnementales et de préservation des troupeaux.

Pour autant, Mesquer offre des espaces naturels nombreux, agréables et bien répartis sur la commune et qui permettent à nos amis canins de s'y promener dans de bonnes conditions.

Question n° 7 :

« Nous vivons une canicule.

Avons-nous une salle climatisée sur la commune de Mesquer pour accueillir, momentanément, les personnes qui souffrent de la chaleur dans leur logement ?

Si non, pourriez-vous vous concrétiser cette solution ?

Malheureusement, les canicules seront plus nombreuses.

Merci beaucoup de me répondre »

Merci pour votre question, lors de la dernière canicule, la vigilance rouge a entraîné le déclenchement du plan ORSEC par la préfecture le vendredi 10 juillet.

La préfecture a demandé aux communes la mise à disposition d'îlots de fraîcheur pour les habitants.

Dès le jour même, de 12h à 19h, la salle de l'Artymés, a été mise à disposition de la population, avec boissons fraîches et un écran pour la retransmission du Tour de France.

Grâce à la forte mobilisation des agents, des élus et de nombreux bénévoles cet événement a pu être organisé et a permis l'accueil plus de 60 personnes de Mesquer et des communes voisines pendant 4 jours le temps que les températures redescendent.

Ce dispositif ayant donné satisfaction, il pourra être reconduit aux prochains épisodes de canicule.

Question n° 8 :

*« Tout d'abord merci de permettre ce 1/4 d'heure citoyen, habitante sur Quimiac, voici maintenant environ deux ans, que je suggère de remettre **la poubelle existante** qui se trouvait en haut des escaliers de la descente de la **plage du moulin** cela permettrait de limiter les déchets que l'on retrouve dans la nature.*

*D'autre part, sur le boulevard de l'océan entre la descente qui vient d'être heureusement refaite de la plage du moulin et celle qui je l'espère sera aussi refaite se trouve un **panneau routier perdu** dans les arbres, et complètement invisible indiquant une interdiction de tourner à droite sur une route en sens interdit. Pourriez-vous le remettre à un endroit où il aurait son utilité ?*

*Et enfin, un **banc** situé sur la descente qui se trouve située avant la descente refaite qui amène à la plage de Beaulieu permettrait une halte agréable pour les personnes qui souhaitent se reposer devant le beau panorama de Lanséria.*

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces demandes qui visent à améliorer notre lieu de vie »

- Panneau :

Merci pour ce signalement. Les services techniques, en liaison avec la police municipale, procéderont à une vérification sur place et repositionneront ce panneau si cela s'avère nécessaire afin qu'il remplisse pleinement son rôle en matière de sécurité routière.

- Banc :

Votre proposition est pertinente. L'installation d'un banc à cet emplacement pourrait effectivement offrir un point de repos apprécié tout en incitant les promeneurs à rester sur le cheminement aménagé, contribuant ainsi à la préservation de la dune.

Nous allons disposer prochainement de plusieurs bancs qui seront remis en état. L'un d'eux pourra être installé à l'emplacement que vous évoquez.

Nous vous en tiendrons informé.

- Poubelle :

Cette question sera étudiée par les services techniques dans le cadre d'un plan d'optimisation de collecte des déchets aux abords des plages de la commune.

Question n° 9 :

« Mes voisins et moi-même aimerions savoir à quel moment sont envisagées des plantations dans les parterres dédiés Avenue de Bretagne ? »

Merci pour votre rappel sur ce sujet.

Les plantes avaient été commandées et devaient être livrées en mai dernier. Toutefois, avec la première phase de canicule et l'interdiction d'arrosage qui a suivi, nous avons pris la décision de reporter la livraison après l'été. Les plantations seront donc mises en place à l'automne prochain, période plus propice à leur installation et donc leur pérennité.

La Municipalité de Mesquer